

Stiftung zur Förderung der Weiterbildung in Hausarztmedizin Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille Fondazione per la Promozione della Formazione in Medicina di Famiglia

Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille: Rapport annuel 2011

Généralités

L'année 2011 a été marquée pour la fondation FMF par une nette augmentation de ses tâches: d'une part, les inscriptions au programme d'assistanat au cabinet ont considérablement augmenté et, d'autre part, les demandes concernant les cours pour maîtres de stage¹ ont elles aussi pris l'ascenseur. En 2011, ce ne sont effectivement pas moins de 315 mois d'assistanat au cabinet qui se sont déroulés sous l'égide de la fondation FMF (2010: 261 mois), dont 163 ont aussi été cofinancés (2010: 132 mois). Le nombre de cours pour maîtres de stage en Suisse alémanique a passé, par la même occasion, de 4 à 5.

De plus, deux missions précédemment assurées par le Collège de Médecine de Premier Recours (CMPR) ont été reprises dans le courant de l'année (le séminaire du Lac de Bienne, ainsi que les cours de gestion du cabinet), à la suite de la restructuration de ce dernier.

Le <u>séminaire du Lac de Bienne</u>, destiné aux médecins-assistants et aux maîtres de stage et organisé chaque année depuis 1998, a eu lieu pour la dernière fois sous son ancienne forme et sous l'égide du CMPR en avril 2011. Le recul du nombre de médecins-assistants participant à la rencontre qui se dessine depuis quelques années déjà s'est encore accentué en 2011 en raison du succès rencontré par le 1^{er} congrès de l'Association des jeunes médecins de famille Suisse (JHaS) au mois de mars. Ce congrès traitait de thèmes semblables à ceux abordés habituellement lors des séminaires du Lac de Bienne. L'offre existante a dès lors dû être adaptée au public cible des médecins-assistants et ainsi assurer la poursuite des échanges entre les assistants et les maîtres de stage. Le conseil de fondation FMF a donc décidé de proposer à l'association JHaS d'intégrer les ateliers pour maîtres de stage de l'actuel séminaire du Lac de Bienne dans le congrès JHaS et de renoncer à l'organisation de ce séminaire dans sa forme actuelle. JHaS a fort heureusement souscrit à notre proposition et il s'en est suivi une intense collaboration dans le cadre de la préparation du congrès JHaS 2012.

Les <u>cours de gestion du cabinet</u>, organisés par le CMPR depuis 2004 à l'intention des futurs assistants au cabinet et médecins de famille, ont pu être transférés avec succès à la fondation FMF dans le courant du 2^e trimestre 2011. Deux modules du cours, qui ont connu une forte participation, ont été organisés sous la responsabilité de la fondation FMF et la direction du Dr Stefan Henzi.

¹ La forme masculine est utilisée dans le présent rapport aux fins d'une meilleure lisibilité. Elle sousentend naturellement à la fois les hommes et les femmes.



La collaboration entre la fondation FMF et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) initiée en 2010 a porté ses premiers fruits: La fondation FMF a organisé et mené le 15 novembre 2011, en collaboration avec la Dresse Ewa Mariéthoz du secrétariat central de la CDS (cheffe du projet Médecine de premier recours), l'hôte permanent du conseil de fondation FMF, et le Cursus Romand de Médecine Générale (CRMG), une <u>Journée nationale du programme d'assistanat au cabinet</u>. L'objectif était d'améliorer les échanges d'informations entre les participants aux différents programmes cantonaux d'assistanat au cabinet et la réunion s'adressait essentiellement aux médecins cantonaux et aux autres responsables des programmes d'assistanat au cabinet.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation FMF s'est réuni à trois reprises durant l'année 2011. Il a encore une fois examiné en détails les <u>conditions d'admission au programme</u> <u>d'assistanat au cabinet</u>:

Les requérants porteurs de diplômes étrangers devaient jusqu'ici être membres depuis au moins 2 ans de l'ASDMAC ou de la FMH avant de commencer un stage en cabinet. Les requérants au bénéfice d'un diplôme de médecine suisse pouvaient en revanche demander une affiliation rapide. Pour éviter que les uns soient défavorisés par rapport aux autres, cette condition a été modifiée dans le sens où tous les requérants (porteurs d'un diplôme suisse ou étranger) doivent désormais avoir accompli <u>au minimum 2 ans de formation postgraduée en Suisse</u> et doivent être <u>membres de la FMH</u> au plus tard au début de leur assistanat au cabinet. La FMH est en effet le principal pourvoyeur de fonds dans le programme d'assistanat au cabinet.

La fondation FMF ne finance chez un assistant que jusqu'à concurrence de 6 mois d'assistanat en cabinet au total (postes à 100%). Si quelqu'un a déjà effectué précédemment un stage en cabinet, un cofinancement n'est possible que s'il est au bénéfice d'une expérience de 3 mois d'assistanat au cabinet au maximum. Jusqu'ici, on reconnaissait aussi des mois d'assistanat au cabinet non reconnus comme formation postgraduée par la FMH (par ex. parce que le maître de stage n'avait pas demandé de reconnaissance officielle de la fonction). Cela signifie que ne seront dès maintenant plus pris en compte que des périodes d'assistanat effectuées chez des maîtres de stage reconnus par la FMH.

Le conseil de fondation a en revanche maintenu la condition selon laquelle le requérant doit avoir accompli <u>au minimum 2 ans de formation postgraduée avant l'assistanat au cabinet</u>, parce que cette condition avait été rendue clairement obligatoire par décision de la chambre médicale de la FMH sur le cofinancement du projet pilote d'assistanat au cabinet en juillet 1998.



Il y a également eu, à la fin de l'année, des changements dans la <u>composition du conseil de fondation</u>: la réorganisation du CMPR et de l'association professionnelle suisse des médecins de famille et de l'enfance a eu pour suite logique le départ du Dr Marc Müller du conseil de fondation du CMPR pour la fin de l'année. Comme il occupait également le siège du CMPR au sein du conseil de fondation FMF, il a également dû remettre ce mandat. Il a été vivement remercié de son immense engagement lors de la création et de la conduite de la fondation FMF. Il continuera désormais à suivre les séances du conseil de fondation FMF à titre d'invité (sans droit de vote officiel), afin de maintenir les contacts avec l'association professionnelle.

Le Prof. Dr Thomas Bischoff est le nouveau délégué du CMPR au conseil de fondation FMF et le Dr Olivier Adam a été élu à la vice-présidence, occupée jusque-là par le Dr Marc Müller.

Direction

La direction FMF a connu une année extrêmement chargée à la suite de l'augmentation du nombre de demandes d'admission au programme d'assistanat au cabinet et l'augmentation du nombre de cours pour maîtres de stage en Suisse alémanique.

Se sont encore ajoutées l'organisation de la journée nationale des programmes cantonaux d'assistanat au cabinet et l'élaboration de la <u>version en langue française</u> <u>du site Internet de la FMF</u> <u>www.whm-fmf.ch</u>, mise en ligne au mois de novembre. On note par contre un net recul des demandes par téléphone et par E-mail, puisque les intéressés pouvaient trouver sur la homepage des informations exhaustives à la fois sur l'offre de la fondation FMF et sur les différents programmes cantonaux d'assistanat au cabinet.

La reprise des cours de gestion du cabinet et l'organisation de la future fusion du séminaire du Lac de Bienne avec le congrès JHaS ont poussé le pensum de travail des collaborateurs et collaboratrices de la direction au-delà des limites, si bien que le conseil de fondation a décidé d'augmenter la dotation en postes de 10% en 2012.



Programme d'assistanat au cabinet (formation postgraduée au sein de cabinets de médecine de famille)

La fondation FMF offre dans le cadre de son propre programme suisse le cofinancement d'un certain nombre de postes d'assistant au cabinet. La fondation FMF peut cependant aussi assurer simplement l'administration de postes d'assistant au cabinet, lorsque les critères d'admission au cofinancement dans le cadre du programme ne sont pas remplis soit par l'assistant, soit par le maître de stage et que le maître de stage supporte l'entier des charges salariales (élaboration des contrats de travail, organisation du portefeuille d'assurances, paiement des salaires, etc.). La fondation FMF offre également aux programmes cantonaux une assistance administrative pour le déroulement de leurs assistanats. Comme lors des années précédentes, le programme bernois, ainsi que le programme du projet pilote zurichois, qui approche de son terme, ont fait usage en 2011 de cette possibilité.

Le <u>nombre total des assistanats au cabinet administrés</u> par le programme FMF (total signifie avec ou sans cofinancement par la fondation FMF) a passé de 44 l'année précédente à 55. Le <u>nombre total de mois d'assistanat</u> s'étant déroulés sous l'égide de la fondation FMF a augmenté en conséquence (calculé sur la base de postes à 100%) avec 315 contre 261 l'année précédente.

Cette augmentation est aussi due en partie à l'augmentation des postes d'assistant disponibles annuellement de 6 à 9 (de 6 mois à 100%) dans le programme bernois, administré par la fondation FMF. Le <u>nombre de places d'assistant uniquement administrés ou de mois sans cofinancement</u> a ainsi connu une nette augmentation en 2011 (2010: 17 places d'assistant, resp. 129 mois; 2011: 22 places d'assistant, resp. 152 mois).

Le <u>nombre d'assistanats cofinancés</u> par la fondation FMF a également considérablement augmenté: en 2009, 29 places d'assistant ont été cofinancées; elles ont été 27 en 2010 et 33 en 2011. Le nombre de mois d'assistanat cofinancés a connu une évolution parallèle (2009: 157, 2010: 132, 2011: 163). Les programmes cantonaux se sont peu à peu établis au cours des dernières années et la demande dépasse aujourd'hui l'offre dans les cantons. Il y a donc davantage de médecins-assistants et de maîtres de stage qui se tournent aujourd'hui vers la fondation FMF lorsque les places disponibles dans les programmes cantonaux sont épuisées.

Comme on peut le voir depuis des années, la <u>proportion des femmes</u> dans le programme d'assistanat dépasse aussi celle des hommes en 2011 (avec ou sans cofinancement par la fondation FMF): 40 assistantes ont démarré un travail d'assistante au cabinet en 2011 (2009: 36, 2010: 25) dans le cadre du programme, contre 15 assistants (2009: 14, 2010: 19). La durée moyenne des stages en cabinet (sur la base de postes à 100%) a nettement augmenté par rapport aux années précédentes avec 6.3 mois en 2011 (2009: 5.54, 2010: 5.24). Cela tient aussi au fait que les périodes de stages sont volontiers et de plus en plus souvent prolongées au-delà de la période régulière de 6 mois.



La distribution selon les cantons des stages cofinancés par le programme d'assistanat au cabinet montre que ce sont principalement des maîtres de stage provenant du canton de Zurich qui ont bénéficié du modèle de la FMF depuis le début du programme en juillet 1998 (126 des 438 assistanats au cabinet cofinancés à ce jour = 29%), suivis des maîtres de stage bernois (72 assistanats en cabinet = 16%). Après que ces deux cantons aient lancé leurs propres projets d'assistanat au cabinet (Zurich en 2007 et Berne en 2008), les demandes provenant de ces deux cantons ont tout d'abord diminué. Si le canton de Berne a décidé au début de cette année 2012 de porter le nombre annuel des postes d'assistant en cabinet de 9 à 21 (de 6 mois à temps complet) pour la période 2013 – 2017, le programme zurichois s'avère à l'évidence nettement insuffisant avec un nombre de postes offerts largement inférieur à la demande dans ce canton (seulement 7 postes dans le cursus de formation): en 2011 aussi, la plupart des postes d'assistant cofinancés se situaient dans le canton de Zurich, soit 13 sur 33 (= 39%!). Le canton de Berne avec 6 postes, le canton de Vaud avec 3 postes, les cantons de Lucerne, Nidwalden et Thurgovie avec 2 postes chacun et les cantons d'Argovie, des Grisons, de Soleure, d'Uri et de Zoug avec chacun un poste ont été les autres bénéficiaires de cofinancements d'assistanats au cabinet de la part de la fondation FMF.

Depuis juillet 2011, la fondation FMF propose <u>deux modèles de rémunération</u> dans le cadre du cofinancement d'assistanats au cabinet; tous deux se basent sur une participation de 50%: le salaire brut A (Fr. 5'850) était pris en compte jusqu'ici en 2011 pour 120 mois d'assistanat cofinancés et le salaire plus élevé B (Fr. 6'338) pour 43 mois. Bien que le salaire B n'ait été introduit qu'au milieu de l'année, les <u>préférences sont rapidement allées au modèle du salaire supérieur</u>: dès le 2^e semestre 2011, près de la moitié des assistanats cofinancés avaient ainsi déjà privilégié le modèle B. La tendance qui se dessine en faveur du salaire supérieur va se confirmer durant l'année à venir, puisque jusqu'à la fin 2011 75% des demandes acceptées pour l'année 2012 ont exprimé une préférence pour le salaire B. En d'autres termes, la fondation FMF est nettement allée au-devant des besoins des assistants et des maîtres de stage en matière de salaires.

La fondation doit en revanche renoncer à l'ajustement dans le fond souhaitable du salaire à celui versé dans le cadre des programmes cantonaux et qui correspond logiquement à un salaire hospitalier, sous peine de compromettre l'équilibre financier du fond de son programme. On doit cependant relever que les maîtres de stage versent dans près de trois quart des assistanats au cabinet cofinancés sur la base du modèle B, un salaire supérieur (pour s'aligner en général sur le salaire de l'hôpital) et prennent en charge eux-mêmes la différence avec le salaire du programme.

Cours pour maîtres de stage

Suite à l'importance de la demande, un cours supplémentaire a été mis sur pieds en 2011, ce qui porte à 6 le nombre de ceux-ci (dont à nouveau un cours en Suisse orientale). 113 médecins de famille ont participé à nos cours au total en Suisse alémanique (2009: 76, 2010: 83) et 21 en Suisse romande (2009: 7, 2010: 17).



La nette augmentation du nombre de participants à ces cours est très probablement due à l'entrée en vigueur le 1.1.2011 du nouveau programme de formation postgraduée en médecine interne générale (MIG): le programme MIG prévoit en effet que le suivi du cours soit désormais obligatoire aussi pour les internistes souhaitant faire reconnaître un statut de maître de stage par la FMH, lorsqu'ils n'ont pas accompli au minimum deux ans de formation postgraduée dans une fonction de chef de clinique, de médecin cadre ou de médecin-chef dans un établissement de formation reconnu. Comme le programme du cours est très concrètement axé sur les problèmes en relation avec la formation au sein du cabinet, même ceux qui ont précédemment exercé une fonction de chef de clinique à l'hôpital le trouveront très utile. Le suivi préalable de ce cours est par conséquent obligatoire pour tous ceux qui souhaitent un cofinancement d'assistanat au cabinet par le programme FMF.

Globalement, ce ne sont pas moins de 41 cours qui ont été organisés en Suisse alémanique dans le cadre du programme d'assistanat depuis 1998 contre huit cours en Suisse romande depuis 2005. A fin 2011, 864 maîtres de stage, 746 participants de langue allemande et 118 participants de langue française avaient été formés. 565 participants étaient généralistes, 191 internistes et 97 pédiatres. 11 participants étaient porteurs d'un autre titre de spécialiste ou de formation complémentaire (dont 9 médecins praticiens). Heureusement, nous remarquons que le nombre de jeunes maîtres de stage et la proportion féminine des maîtres de stage augmente pratiquement lors de chaque cours. De plus, il y a de plus en plus d'anciens assistants au cabinet qui se forment comme maîtres de stage pour transmettre leur expérience à de jeunes collègues.

Cours de gestion du cabinet pour médecins-assistants

La fondation FMF a repris au 2^e trimestre 2011 l'organisation et la responsabilité des cours de gestion du cabinet mis sur pieds en 2004 par le CMPR. Ces cours ont ainsi été mis en rapport beaucoup plus étroit avec le programme d'assistanat au cabinet de la fondation FMF. Les assistants qui accomplissent un stage dans le cadre du programme FMF, s'engagent à participer à au moins un des quatre modules annuels.

Les modules de cours organisés depuis leur reprise par la fondation FMF sont placés sous la direction du Dr Stefan Henzi et ont tous rencontré un grand succès avec une participation très réjouissante: 11 participants au cours du mois de septembre (module « Formes de cabinet et organisation du cabinet ») et 15 participants à celui du mois de novembre (module « Aspects économiques du cabinet médical »). Les prochains modules prévus en hiver/printemps 2012 sont également d'ores et déjà assurés.



Après le décès tragique du co-responsable du cours, Martin Buchmann, le cours du mois de janvier 2012 (module « Autogestion ») a pu être confié à lic. phil. Andreas Gerber, spécialiste de psychologie de l'organisation. Le Dr Michael Deppeler, médecin de famille à Zollikofen et Madame Susanne Peter, développement de l'organisation MSc ont également rejoint l'équipe qui organise et anime les cours à partir du mois de mars 2012. Le team de gestion du cabinet se trouve donc grandement renforcé.

Comptes annuels

Le conseil de fondation FMF avait budgétisé pour le programme d'assistanat au cabinet 2011 le cofinancement de 190 mois d'assistanat et donc une perte de plus de Frs. 100'000. Cette perte aurait pu être supportée grâce aux réserves existantes des exercices précédents. Les demandes adressées au programme FMF augmentent certes à nouveau, mais ce sont finalement 163 mois de moins qui ont été cofinancés par rapport aux prévisions du budget, ce qui a limité la perte à quelques Frs. 16'000.

Compte tenu des réserves encore disponibles des années précédentes et de l'augmentation du nombre de demandes parvenant au programme d'assistanat au cabinet, le conseil de fondation a accepté jusqu'à la fin de l'exercice le cofinancement de 230 mois d'assistanat au cabinet au maximum pour l'année à venir.

Une partie des destinataires du présent rapport annuel trouvera en annexe les comptes de l'année écoulée. A défaut, les comptes peuvent être demandés à la direction de la fondation FMF.

Perspectives

Le séminaire du Lac de Bienne organisé jusqu'ici par le CMPR a eu lieu pour la première fois sous l'égide de la fondation FMF, sous une nouvelle forme et sous un nouveau nom : « Symposium des maîtres de stage & des médecins-assistants en cabinet » dans le cadre du congrès JHaS, qui s'est tenu en mars 2012. Les ateliers de formation pour maîtres de stage ont eu lieu la veille du congrès JHaS. Les ateliers d'échanges sur les modalités de l'assistanat au cabinet entre les maîtres de stage et les futurs médecins de famille figurent à l'agenda du congrès lui-même.

Les ateliers du symposium sont modérés par les chefs de cours responsables des cours pour maîtres de stage, le Dr Daniel Ackermann, le Dr Bruce Brinkley, le Dr Urs Glenck et le Prof. Dr Thomas Bischoff, ainsi que par Patrick Jucker de l'Institut für Medizinische Lehre (IML) de Berne: ils dirigent entre autres un atelier consacré à la future <u>introduction d'évaluations à la place de travail</u>, à l'aide des deux instruments Mini-CEX (Mini-Clinical Evaluation Exercise) et DOPS (Direct Observation of Procedural Skills).

L'utilisation de ces instruments va être enseignée lors de tous les cours pour maîtres de stage de la fondation FMF. Il est également prévu d'introduire le Mini-CEX et le DOPS dans les cabinets de tous les maîtres de stage en activité, dans le cadre d'un projet qui devrait faire boule de neige.



Un autre projet de la fondation FMF est la <u>modernisation de l'évaluation du programme d'assistanat au cabinet</u>: à parti du milieu de l'année 2012, la collecte des données chez les maîtres de stage, les médecins-assistants et les assistantes médicales n'aura plus lieu sous la forme de formulaires électroniques au format Word. Une <u>enquête par Internet</u> doit permettre d'améliorer la qualité des données et le taux de réponse et simplifier le contrôle de ces données. Les programmes cantonaux doivent également avoir accès à cette nouvelle forme d'enquête par Internet, pour mieux évaluer la qualité de leurs programmes.

Remerciements

La troisième année d'existence de la fondation a été marquée par une extension importante de ses activités. Nos collaboratrices à la direction de la fondation, Jacqueline Bähler Saxenhofer et Franziska Kohler, ainsi que notre conseiller à la fondation FMF, le Dr Bernhard Rindlisbacher, méritent nos plus sincères remerciements pour le travail accompli dans la mise en œuvre de ces nouvelles missions. Nous remercions également chaleureusement pour leur soutien indéfectible les membres du conseil de fondation, ainsi que les Drs Oliver Adam, Werner Bauer, Christian Häuptle, Marc Müller, Jürg Pfisterer et Urs Sieber. Mes vifs remerciements s'adressent aussi aux différentes organisations professionnelles qui nous ont accordé leur confiance, la SSMG, la SSMI, la SSP, le CMPR, la FMH et l'ASMAC. La représentante de la CDS, la Dresse Ewa Mariéthoz, mérite aussi une reconnaissance toute particulière pour l'organisation et la réalisation de la première Journée de l'assistanat au cabinet pour les programmes cantonaux en collaboration avec la fondation FMF.

Nous aimerions aussi exprimer notre gratitude pour leur engagement formidable malgré des exigences sans cesse croissantes aux (co-)responsables des cours pour maîtres de stage, le Dr Daniel Ackermann, la Dresse Elisabeth Bandi-Ott, le Dr Urs Glenck, le Prof. Dr Thomas Bischoff, le Dr Bruce Brinkley et la Dresse Johanna Sommer.

Last but not least, un grand merci aussi au Dr Stefan Henzi, responsable des cours de gestion du cabinet pour médecins-assistants, qui a soutenu avec force le transfert de ces cours du CMPR à la fondation FMF et a assuré la suite avec succès.

Berne, mai 2012

Dr méd. Marina Carobbio Guscetti, présidente du conseil de fondation Lic. phil. Manolya von Erlach, directrice